

5-DF - 5 i hcf]gU]cb'XBbHYj Ybh]cb'{'Dfcl ja]hf'XYg'F fgYU i



OBJECTIFS : Ôd^&œ æ|/Àç^} cã:Á•Á..^æ çÁ çã]]ã ~^!Á•&] }•ã }^•&^Á..& ;ã.Á
 ^ç^Á!..&æ çã }
 • ~!Á) &@œ ç!È
7CADvH9B79G'J:Gv9G'. Ôœ æã. Á/ç^} cã:Á çã]]ã ~^!Á•&] }•ã }^•&^Á..& ;ã.Á
 çã:Á•& [{ çã•Á çã^} á/Á&] { } çÈ
PRE-REQUIS : Etre âgé d'au moins 18 ans, Savoir lire et écrire
AvH<C8C@C ; -9 : Participation active des candidats lors des apports théoriques et des mises en situation pratiques
AC85@-HvG'8f9J5@I 5H-CB : Ôœ ç ^} Á çÁÚÔT Á !Áç] çç+ ;{ ^Á ÔÖÖÈ
PUBLIC : Tous les salariés intervenant directement à proximité des réseaux doivent être titulaires d'une AIPR «opérateur».
79FH=:75H-CB : Çç^• çã } Á/Á&] ;{ çã } Èçç• çã } Á/Á&] {] ..ç } &^Á çã ..• ç^Á çã] çç ç ^} Áç çã çã } È
 ♿ **5779GG=6=@:H9'5 I L D9FGCBB9G'9B'G-H I 5H-CB'89'<5B8=75DG'** formations possibles après validation par le service formation.

CONTENU DU COURS

Réglementation concernant les interventions sur le domaine public

- Présentation de la réforme anti-endommagement
- Qu'est ce que la DT, la DICT et l'AIPR ?
- Les acteurs et leur rôle : responsable de projet, le maître d'ouvrage, le maître d'oeuvres...
- Les autorisations nécessaires pour intervenir sur le domaine public

Principes et points importants de la réforme

- Les principes de l'évolution réglementaire
- Les textes réglementaires et le calendrier de la réforme
- Le guichet unique : utilisation en direct
- La terminologie utilisée à travers la réforme
- La prévention des dommages : la certification des prestataires de détection et de géo référencement des réseaux, la formation et l'habilitation du personnel
- La particularité des travaux à proximité de réseaux électriques
- Le formulaire commun DT DICT, Le récépissé commun et les délais à respecter, La déclaration conjointe DT DICT
- Les ATU (Avis de Travaux Urgents)
- Le constat contradictoire

Le guide technique de la réforme

- Prescription du guide technique
- Généralités sur les réseaux, Les réseaux électriques, les réseaux gaz
- Le marquage-piquetage
- Le déroulement d'un chantier, les règles à suivre
- Les endommagements des réseaux, comment se comporter ?
- Les opérations de localisation, Les investigations complémentaires
- Les clauses techniques et financières

Réalisation de l'examen

89G7F-DH- :

Mise en œuvre des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté des catégories

- Catégorie 1A : transpalettes à conducteur porté et préparateurs de commandes sans élévation du poste de conduite (hauteur de levée 1,20 m),
- Cat. 1B : gerbeurs à conducteur porté (hauteur de levée > 1,20 m),
- Cat. 3 : chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux de capacité à 6000 kg,
- Cat. 5 : chariots élévateurs à mât rétractable.

H5F=:G'9H'8 I F99G

7CBH57H.'\$(, &)' '%, '&*'!WcbhUWh 4 Zcf a Ud\YbjI'Zf

Formation de base - INITIALE
 AIPR / Opérateur - 7 heures : 250€ HT